



LE RÉSEAU DES CARREFOURS JEUNESSE-EMPLOI DU QUÉBEC

Un partenaire gagnant pour la jeunesse

Mémoire du RCJEQ

Dans le cadre de la consultation publique du
gouvernement du Québec pour la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

2016

Coordination
Alexandre Soulières

Rédaction
Olivier Doyle, Marie-Andrée Vézina, Elise Violletti

Mise en page
Marie-Soleil Trottier-Santerre

Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique du gouvernement du Québec
pour la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

Janvier 2016

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
ISBN 978-2-9814204-7-3 (PDF)

Table des matières

Introduction	3
Les carrefours jeunesse-emploi, organismes incontournables	4
Le RCJEQ, un regroupement au service des jeunes du Québec	5
Orientation 1 : Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes	6
1.1 Travailler en partenariat afin d'assurer un dépistage efficace et éviter le point de rupture	6
1.2 Miser sur la réussite éducative en passant par l'amélioration de la formation de base et la reconnaissance des acquis	8
1.3 Exemples de bonnes pratiques	9
Orientation 2 : Renforcer le filet de sécurité sociale et économique	10
2.1. Offrir du soutien financier et du support adapté pour les jeunes de 16 à 17 ans	10
2.2. Assurer de l'aide pour tous, dont les jeunes de 16-17 ans et ceux plus éloignés du marché du travail	12
2.3 Exemples de bonnes pratiques	13
Orientation 3 : Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail	15
3.1 Le sous-emploi, les emplois atypique et précaire, et les « NEEF » : des facettes moins connues du monde de l'emploi	15
3.1.1 Le sous-emploi	15
3.1.2 Les emplois atypiques et précaires	15
3.1.3 Les «NEEF»	16
3.2 L'accompagnement individuel : une condition gagnante de l'accès à l'emploi	17
3.3 La valorisation du travail : exemples de projets issus des CJE	18
Orientation 4 : Favoriser l'engagement de l'ensemble de la communauté	20
4.1. Prioriser le mentorat et les stages en entreprise pour les personnes ayant des problèmes d'intégration en emploi	20
4.2. Favoriser la collaboration et la concertation des organismes communautaires, employeurs et écoles pour favoriser l'engagement.	21
4.3. Exemples de bonnes pratiques	21
Orientation 5 : Assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions	24
5.1 Le retour des comités interministériels : une solution efficace	24
5.2 Cohérence des actions	24
5.3 La table des partenaires du RCJEQ et les collaborations entre Centres jeunesse (CJ) et CJE : des exemples de collaboration et de cohérence	24
Conclusion	26
RECOMMANDATIONS	27
Bibliographie	29

Introduction

Le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ) est fier de contribuer à l'élaboration du troisième plan d'action du gouvernement du Québec en matière de solidarité et d'inclusion sociale.

Le présent mémoire présente plusieurs recommandations provenant de consultations des membres du RCJEQ. Il s'appuie également sur une diversité de pratiques et projets issus des expériences menées de front par les carrefours jeunesse-emploi.

En 2016, bien que plusieurs mesures soient en place en matière de lutte à la pauvreté, il n'en demeure pas moins que celle-ci demeure une réalité pour bien des personnes au quotidien, dont les jeunes. Malgré l'ensemble des efforts financiers consentis afin de venir en soutien aux personnes dans le besoin, le taux de faible revenu s'est accru légèrement de 2003 à 2011, passant de 10,2% à 10,7%.¹ Bien que « le Québec compte le taux d'assistance sociale (0-64 ans) le plus faible depuis 1975 (6,6% en avril 2015) »², le portrait de l'emploi n'est pas pour autant reluisant au Québec, plus particulièrement chez les 15 à 25 ans. En effet, cette tranche de la population est plus susceptible d'occuper des emplois à statut précaires et des emplois atypiques. Nous constatons entre autres que le taux de chômage chez les jeunes se situe à 12,9 % en décembre 2015 soit bien au-dessus du taux de chômage moyen de la population qui lui se situe à 7,8%.³ En 2011, il y a près de 842 000 personnes au Québec qui vivent encore sous le seuil de la pauvreté, dont 162 000 ont moins de 18 ans.⁴

Les précédents plans d'action gouvernementaux en matière de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale furent lancés en 2004 puis en 2010. Le premier plan a visé l'instauration de mesures nouvelles afin de contrer l'exclusion sociale et la pauvreté. Le deuxième plan a quant à lui amené plus loin les mesures instaurées précédemment, en modifiant l'approche du gouvernement et en bonifiant les actions menées sur le terrain. Le RCJEQ souhaite que le nouveau plan d'action du gouvernement amène encore plus loin la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

En 2002, dans le cadre de la consultation gouvernementale portant sur le projet de loi 112 (Loi pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale), le RCJEQ avait énoncé quatre conditions essentielles soient : l'approche globale, l'accompagnement, la mobilisation des acteurs et le soutien financier. Ces quatre conditions essentielles sont toujours d'actualité en 2016.⁵

¹ Québec. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. 2015. *Consultation publique ; Solidarité et inclusion sociale; Vers un troisième plan d'action gouvernemental*. (En ligne) http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/GD_Cahier_consultation_publique_General.pdf (page consultée le 19 janvier 2016)

² Idem à 1

³ Statistique Canada. 2015. *Information sur la population active*. (En ligne) <http://www.statcan.gc.ca/pub/71-001-x/2015012/t008-fra.pdf> (page consultée le 20 janvier 2016)

⁴ Statistique Canada. 2011. *Personnes dans des familles à faible revenu* (En ligne) <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=2020802> (page consultée le 22 janvier 2016)

⁵ (2002). *Mémoire portant sur le projet de loi 112, Loi pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Québec : Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ)

La solidarité et l'inclusion sociale font partie intégrante de l'identité des CJE, leurs interventions et leurs services permettent à tous les jeunes d'aspirer à de meilleures conditions socioprofessionnelles et socioéconomiques.

Les carrefours jeunesse-emploi, organismes incontournables

Les CJE sont des organismes communautaires ayant comme mandat d'accompagner et de guider les jeunes adultes de 16 à 35 ans dans leurs démarches d'insertion sociale et économique, en aidant à leur cheminement vers l'emploi, vers un retour aux études ou dans le démarrage d'une petite entreprise. Les services et activités visent l'amélioration des conditions de vie générales des jeunes en tenant compte de leur globalité. C'est-à-dire que chaque zone de la vie du jeune est prise en compte et que celui-ci est amené à se fixer des objectifs autant professionnels que personnels. C'est d'ailleurs cette particularité qui fait le succès de l'intervention des CJE auprès des jeunes depuis plus de 15 ans.

Les CJE ont aussi développé l'approche par apprentissage concret aussi appelé « Learning by doing ». En effet, les CJE favorisent ce type d'apprentissage qui s'adresse aux jeunes qui sont éloignés du milieu scolaire, qui vise à les réconcilier avec celui-ci et ainsi leur démontrer l'importance de s'enquérir d'une formation qualifiante. Les stages en entreprises, les stages à l'étranger, l'école au CJE ne sont que quelques exemples qui témoignent de cette nouvelle tendance et approche d'intervention.

Voici, les règles de base de cette approche :

1. Ponctualité et discipline qui permettent de mobiliser le jeune dans un cadre de travail concret et facilitent la réalisation d'objectifs de production.
2. Technicité liée à la tâche et qui facilite l'apprentissage concret du métier.
3. L'oralité ou l'expression verbalisée de la transmission des savoir-faire.

De plus, tous les CJE sont incontournables dans leurs milieux, des carrefours centraux autour desquels gravitent de nombreux partenaires dans des secteurs aussi variés que l'éducation, la santé et les services sociaux, l'entrepreneuriat, l'emploi et le volontariat.

Les CJE interviennent tous de façon directe avec les jeunes pour contrer le décrochage scolaire via la mesure IDÉO 16-17. L'entrepreneuriat jeunesse est aussi un volet important des services des CJE, notamment via le réseau de 98 agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse (ASEJ) à travers le Québec.

Il y a 110 carrefours jeunesse-emploi, plus de 1500 employés dévoués exclusivement à la jeunesse, répartis dans les 17 régions du Québec. À ce jour, ce sont plus de 600 000 jeunes qui ont été accompagnés par les CJE.

Le RCJEQ, un regroupement au service des jeunes du Québec

Le RCJEQ a vu le jour en 1997, peu de temps après les premiers CJE. Les CJE avaient alors exprimé le souhait de se regrouper afin de pouvoir parler d'une seule voix et d'entretenir des relations étroites avec le gouvernement du Québec. Le financement du RCJEQ provient alors des cotisations des membres, les CJE. Le RCJEQ a également un rôle de facilitateur pour le gouvernement, notamment dans la coordination et l'application des différentes mesures.

Le RCJEQ a pour mission de regrouper, soutenir et représenter les carrefours jeunesse-emploi afin de développer, promouvoir et défendre, avec ses membres, des orientations adaptées aux besoins issus des communautés locales, et ce, en vue de favoriser l'autonomie personnelle, sociale, économique et professionnelle des jeunes adultes.

Depuis 2006, le RCJEQ veille également à la coordination nationale de mesures inscrites dans la Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec. Le réseau des agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse et la mesure *IDÉO 16-17*, l'organisation d'événements de formation de pointe pour le personnel des CJE sont autant de mandats réalisés par le RCJEQ. Une vie associative dynamique, active et mobilisée est présente au sein de notre réseau. Les grandes préoccupations, tant politiques, sociales qu'économiques, font l'objet d'échanges francs et vigoureux avec les membres.

Mentionnons également que le RCJEQ est le seul regroupement entièrement dédié à la jeunesse et à la fois représentatif de l'ensemble des réalités que vivent les jeunes. En effet, le RCJEQ compte des membres partout au Québec. Il est reconnu comme interlocuteur privilégié en matière de CJE par le gouvernement du Québec depuis plusieurs années, et nous souhaitons poursuivre en ce sens pour la prochaine de la politique jeunesse du gouvernement du Québec.

Orientation 1 : Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes

Le RCJEQ est persuadé que la prévention est l'un des enjeux les plus importants vis-à-vis cette problématique. En effet, lorsque nous parlons de décrochage scolaire, d'intimidation, de pauvreté ou d'exclusion sociale, il est primordial de prioriser la prévention et la sensibilisation dès l'enfance.

De plus, afin de favoriser le développement du potentiel des personnes, il est aussi intéressant d'utiliser l'approche globale, car celle-ci intervient dans toutes les sphères de la vie de la personne. Comme le mentionne l'OCDE (2015) *les jeunes ont besoin de compétences très diverses - cognitives, sociales et émotionnelles – pour réussir leur vie à tout point de vue*.⁶ Outre les enjeux énoncés dans ce document de consultation, le RCJEQ croit qu'il existe d'autres enjeux dont il est important de tenir compte pour guider l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental.

1.1 Travailler en partenariat afin d'assurer un dépistage efficient et éviter le point de rupture

Le RCJEQ, dans plusieurs de ses publications, dont le mémoire déposé au gouvernement du Québec dans le cadre de l'élaboration de la prochaine politique québécoise de la jeunesse, mise sur l'importance de travailler en partenariat avec tous les acteurs de la communauté. En effet, le partenariat permet d'établir des orientations communes, de suivre une ligne directrice et ainsi agir en amont.⁷

En agissant en amont, il est plus facile d'intervenir à toutes les tranches d'âges, de rejoindre le plus de jeunes possible et d'offrir du soutien adapté à leurs différents besoins. Les jeunes à risque d'exclusion sociale qui présentent plusieurs problématiques lourdes ne sont pas toujours admissibles aux programmes. Ils ont besoin d'un accompagnement accru afin de les aider à développer les qualités et les compétences nécessaires à une intégration socioprofessionnelle. En raison des critères parfois trop limitatifs de certains projets et services, certains jeunes n'ont malheureusement pas accès aux services qui seraient susceptibles de leur venir en aide. Il serait important en ce sens d'assurer une flexibilité des programmes afin que ceux-ci répondent aux besoins de tous les types de jeunes.

Tel que mentionné dans le mémoire déposé en 2015 par le RCJEQ dans le cadre du renouvellement de la Politique jeunesse du gouvernement du Québec, le RCJEQ recommande :

⁶ OCDE. 2015. *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2015: Les jeunes, les compétences et l'employabilité*. http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oced/education/oced-skills-outlook-2015/summary/french_caaf0be0-fr#page2 (page consultée le 20 janvier 2016)

⁷ RCJEQ. 2015. *Mémoire du RCJEQ dans le cadre du renouvellement de la Politique jeunesse du gouvernement du Québec*. (En ligne) <http://issuu.com/rcjeq/docs/memoire-rcjeq-2015> (page consultée le 19 janvier 2016)

C'est pourquoi nous affirmons que les critères de sélection des différents projets et mesures jeunesse devraient être assouplis afin de les rendre accessibles à tous les types de jeunes, peu importe leur statut socioéconomique.

Tout comme la Fondation Lucie et André Chagnon⁸, Le RCJEQ est d'avis que la prévention de la pauvreté et l'exclusion sociale passe par la réussite éducative, tôt et tous ensemble. Plusieurs études démontrent d'ailleurs que la persévérance scolaire peut être influencée par plusieurs facteurs : familial, personnel, santé, scolaire, contexte socioéconomique, etc.⁹

Les CJE travaillent avec le jeune en approche globale, donc en s'assurant de tenir compte avec lui des différentes sphères de sa vie pour ainsi favoriser sa persévérance scolaire, sa réussite ou son retour à l'école. En ce sens, le RCJEQ et les CJE considèrent complémentaires des organismes d'action communautaire, tels que les CJE, à la réussite et la persévérance scolaire, car grâce à leur approche globale ils agissent sur l'ensemble de ces facteurs.

En ce sens, tel que mentionné dans le mémoire déposé en 2015 par le RCJEQ dans le cadre du renouvellement de la Politique jeunesse du gouvernement du Québec, le RCJEQ recommande :

Il est important de renforcer les partenariats en consolidant et développant des actions visant à permettre aux jeunes à risque de décrocher ou aux jeunes décrocheurs scolaires et/ou sociaux de redécouvrir le goût d'apprendre et de leur donner les moyens de le faire jusqu'à la diplomation.

L'approche globale, utilisée dans les CJE, permet au jeune de maximiser ses chances de réussite, mais surtout de minimiser les impacts des risques encourus sur sa vie. Afin de s'assurer que les jeunes sachent quels sont les risques, mais aussi comment les minimiser, nous croyons qu'il est essentiel d'assurer l'accessibilité aux services qui peuvent leur permettre de reprendre du pouvoir sur leur vie en choisissant les risques qu'ils sont prêts à assumer. Le RCJEQ a d'ailleurs mis sur pied une table des partenaires nationaux regroupant les organismes qui gravitent autour des jeunes rencontrés par les CJE. En plus de faire rayonner le travail effectué par chacune des organisations, cette table a pour but de favoriser la référence et l'accompagnement des jeunes d'une ressource à l'autre.

⁸ Fondation Chagnon. 2014. *La prévention de la pauvreté par la réussite éducative - Agir tôt et ensemble*. (En ligne) <http://www.fondationchagnon.org/media/93525/feuille-no-1-ppre-2014-03-13.pdf> (page consultée le 21 janvier 2016)

⁹Rire.ctreq.qc.ca. 2014. *Le décrochage scolaire* (En ligne) <http://rire.ctreq.qc.ca/wp-content/uploads/2014/07/Le-d%C3%A9crochage-scolaire.pdf> (page consultée le 20 janvier 2016)

1.2 Miser sur la réussite éducative en passant par l'amélioration de la formation de base et la reconnaissance des acquis.

Selon le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *l'acquisition d'une solide formation de base constitue un préalable essentiel pour être en mesure d'être actif et de progresser sur un marché du travail en constante évolution. Il importe donc que le plus grand nombre d'adultes québécois aient à leur actif un premier diplôme ou une première qualification professionnelle.*¹⁰

Offrir de l'accompagnement le plus tôt possible aux jeunes issus de milieux défavorisés ainsi qu'issus de l'immigration permet de les outiller efficacement afin qu'ils développent leur plein potentiel.

L'intégration sur le marché du travail des jeunes issus de l'immigration doit s'effectuer principalement en favorisant le partenariat entre les organismes spécialisés en immigration et les autres organismes sur le terrain. Il est également important de respecter le rythme de ces jeunes qui arrivent de l'étranger, afin de ne pas brusquer leur adaptation à leur nouveau contexte de vie. Ainsi, l'adaptation au milieu, l'apprentissage de la langue et de la culture sont tous des éléments essentiels à une pleine intégration des jeunes issus de l'immigration au marché du travail québécois.

La formation de base pour les adultes est aussi essentielle afin de leur permettre d'améliorer leurs compétences et ainsi se sentir plus en confiance vis-à-vis le monde du travail.

Par ailleurs, il est important de mentionner que pour le RCJÉQ la reconnaissance des acquis est un élément essentiel afin de prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale. Plusieurs personnes issues de l'immigration effectuent des démarches pour tenter d'obtenir une reconnaissance de leurs acquis. Le programme de Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en formation professionnelle et technique est basé sur une démarche qui permet à l'adulte de faire reconnaître les compétences acquises grâce à des expériences de vie et de travail, en fonction d'un programme d'études.¹¹

Il s'agit d'un élément critique de l'intégration des jeunes au marché du travail et au CJE, les intervenants accompagnent cette clientèle afin de les diriger vers les bonnes ressources.

Actuellement, il existe un service de reconnaissance par le gouvernement du Québec, intitulé *L'Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*¹². Il s'agit d'un avis d'expert délivré par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion à titre indicatif seulement. Nous croyons que cette mesure est intéressante, et que ce processus devrait être facilité afin de limiter les délais.

¹⁰ Québec. Gouvernement du Québec. 2011. *Consultations régionales; Document d'appui à la réflexion; L'amélioration de l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail : une contribution au développement du Québec.* (En ligne) http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/AFE_consultation_regionales.pdf (page consultée le 19 janvier 2016)

¹¹ Québec. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. 2016. *La reconnaissance des acquis et des compétences.* (En ligne) <http://reconnaissancedesacquis.ca/> (page consultée le 20 janvier 2016)

¹² Québec. Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. 2016. *Travailler au Québec.* (En ligne) <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/emploi/evaluation-comparative/index.html> (page consultée le 20 janvier 2016)

Le RCJEQ est d'avis, tout comme le Comité consultatif Jeunes¹³, que soit bonifié le *Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi* (PRIIME) de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), afin de rendre plus flexible un des critères d'admissibilité du programme, soit le fait d'être établi au Québec depuis moins de 5 ans. Cela permettrait à un plus grand nombre d'immigrants de pouvoir tenter leur chance et de diminuer leur situation de précarité.

Tel que mentionné dans le mémoire déposé en 2015 par le RCJEQ dans le cadre du renouvellement de la Politique jeunesse du gouvernement du Québec, le RCJEQ recommande :

Nous devons consolider et développer les partenariats et mesures afin de permettre au plus grand nombre possible de jeunes issus de l'immigration d'intégrer un emploi pour lequel ils sont qualifiés.

1.3 Exemples de bonnes pratiques

Tel que mentionné précédemment, les CJE utilisent l'approche globale dans leur soutien afin de s'assurer d'une intervention personnalisée qui permet à chacun d'évoluer à son rythme selon ses objectifs, tout en leur faisant vivre des expériences génératrices de succès. Ces expériences favorisent, à travers les activités et les ateliers dispensés, la connaissance de soi et le développement de leur plein potentiel.

Par exemple, certains CJE ont développé le projet *L'École au Carrefour*. Ceux-ci ont des ententes avec la commission scolaire leur permettant d'avoir accès à des enseignants qui se déplacent à l'intérieur de leurs locaux afin de prodiguer les cours de base. Ces cours offrent aux jeunes la possibilité d'aller chercher des acquis qui seront reconnus lors de leur retour scolaire à temps plein. Cette façon de procéder a permis à plusieurs jeunes, croyant le milieu scolaire trop éloigné pour eux, de l'appivoiser et ainsi maximiser les chances de réussite lors de leur retour à temps plein. Comme les enseignants se déplacent à l'intérieur du CJE, les intervenants sont en mesure d'assurer le suivi et l'accompagnement des jeunes dans leur intégration en formation.

Le travail en partenariat avec divers organismes ainsi qu'avec les entreprises permettra de mieux desservir tous les types de jeunes, particulièrement ceux issus de l'immigration et éloignés du marché du travail.

¹³ Comité consultatif Jeunes. 2013. (En ligne) *L'insertion en emploi des jeunes immigrants de première génération*. (En ligne) <http://ccjeunes.org/avis-l-insertion-en-emploi-des-jeunes-immigrants-de> (page consultée le 19 janvier 2016)

Orientation 2 : Renforcer le filet de sécurité sociale et économique

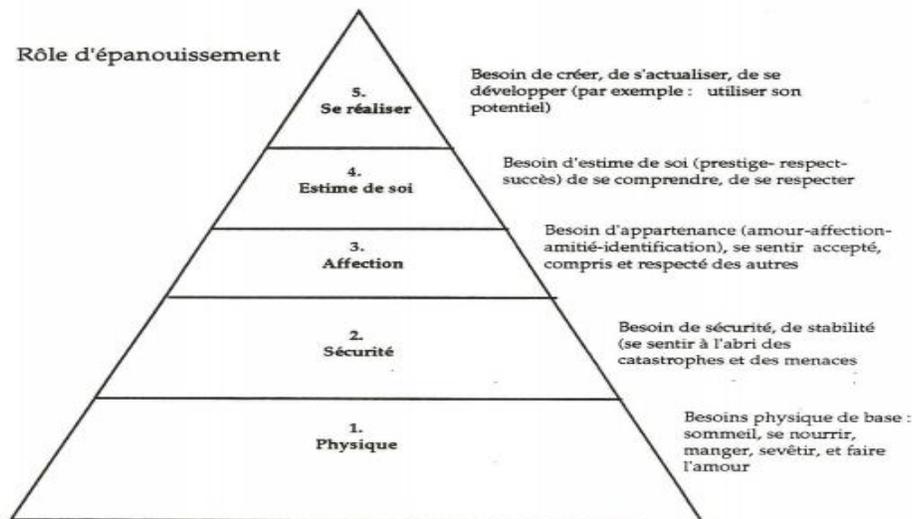
Afin de soutenir et accompagner les personnes et familles à faible revenu, il est primordial de renforcer le filet de sécurité autour du jeune. Dans les CJE, l'approche globale utilisée permet une intervention complète, concertée et cohérente face aux différentes problématiques susceptibles de toucher les jeunes. Cette approche permet de favoriser l'intégration et le maintien des jeunes à l'école, en emploi ou dans la société en général, donc de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En effet, si une sphère de la vie du jeune ne fonctionne pas, celle-ci aura un impact sur toutes les autres sphères de la vie de celui-ci. En travaillant dans une approche globale et en concertation avec le milieu, les CJE donnent accès à un filet de sécurité aux jeunes afin de minimiser les risques d'exclusion sociale et ainsi leur donner tous les outils nécessaires à leur intégration socioprofessionnelle. Outre les enjeux énoncés dans ce document de consultation, le RCJEQ croit qu'il existe d'autres enjeux pour guider l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental.

2.1. Offrir du soutien financier et du support adapté pour les jeunes de 16 à 17 ans.

Les pistes d'enjeux proposées dans le document de consultation sont essentielles et regroupent plusieurs sphères importantes que nous pouvons comparer aux différentes sections de la pyramide de Maslow¹⁴.

Afin que le filet de sécurité soit solidifié, il est important de répondre avant tout aux besoins de base.



¹⁴ Potvin, Pierre. 2007. *Guide d'intervention et d'activités pour prévenir l'abandon scolaire : Les petits pas*. (En ligne). <http://www.pierrepotvin.com/8.%20Banque%20d'outils/potvin.petits-29-07-07.pdf> (page consultée le 20 janvier 2016)

Les CJE interviennent dans toutes les dimensions de la pyramide puisqu'ils offrent une approche globale. Par contre, les programmes existants ne s'adressent qu'aux jeunes de 18 ans et plus. Le RCJÉQ et le Comité consultatif Jeunes¹⁵ ont énoncé dans leurs différents avis et mémoires qu'il est important de ne pas négliger les jeunes de 16 et 17 ans en situation de décrochage et sans soutien du revenu.

En effet, puisque ces jeunes sont considérés d'âge scolaire, ils n'ont pas accès aux mesures d'aide sociale, aux mesures d'Emploi-Québec ou à la majorité des entreprises d'insertion socioprofessionnelle qui pourraient leur venir en aide.

Dans les 110 CJE à travers le Québec, il existe la mesure IDÉO 16-17 financée par le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) qui s'adresse directement à cette clientèle et qui est offert gratuitement.

IDÉO est l'acronyme de : initiative, découverte, exploration et orientation et cette mesure a pour but de permettre aux jeunes de 16 et 17 ans de prendre part à un projet par lequel ils pourront développer leur autonomie sociale, professionnelle et personnelle tout en se sentant actifs au sein de leur communauté. Pour ce faire, les participants sont amenés à vivre des expériences génératrices de succès qui leur offrent la possibilité de développer des compétences et de les exploiter dans l'action. Les jeunes de 16 et 17 ans présentant un haut risque de décrochage social et scolaire profitent d'un accompagnement personnalisé pour réaliser un plan d'action s'intégrant dans un processus structuré d'intervention.

La mesure comporte deux objectifs, le premier étant d'expérimenter un accompagnement accru pour les 16 et 17 ans de manière à prévenir le recours à l'assistance-emploi par une intervention centrée sur la persévérance scolaire de ceux qui sont à risque de décrocher et la mise en mouvement de ceux qui l'ont déjà fait. Le second objectif consiste à expérimenter des stratégies d'intégration, d'arrimage et de continuité des services entre la mesure d'accompagnement des 16 et 17 ans et les mesures, programmes et stratégies qui sont mis en œuvre dans le monde de l'éducation ou par d'autres partenaires intervenant auprès de cette clientèle.

Par contre, cette mesure n'offre aucun soutien financier aux jeunes, donc pour des jeunes vivant avec une situation de décrochage, sans emploi et n'ayant peu ou pas de support de ses parents, il est plus difficile pour l'intervenant d'assurer une constance et permettre au jeune de subvenir à ses besoins de base.

Actuellement, l'une des seules mesures s'adressant aux jeunes à partir de 16 ans à offrir une rémunération est *Connexion Compétences*¹⁶, qui est un programme fédéral. Celui-ci s'échelonne sur plusieurs mois et vise la réinsertion socioprofessionnelle.

Il est essentiel d'offrir aux jeunes de 16- et 17 ans la possibilité d'être admissibles à certains programmes d'Emploi-Québec afin qu'ils ne s'éloignent pas de la réalité, qu'ils développent des outils, de les supporter et ainsi leur assurer un filet de sécurité. Le travail de prévention effectué en amont permet de minimiser le temps d'utilisation des services publics, dont celle de dernier recours.

¹⁵Comité consultatif Jeunes. 2015. *Avis sur les transitions entre l'école et le marché du travail*. (En ligne) <http://ccjeunes.org/avis-sur-les-transitions-entre-l-ecole-et-le-marche-du> (page consultée le 19 janvier 2016)

¹⁶ Canada. Gouvernement du Canada. 2016. *Connexion compétences*. (En ligne) http://www.jeunesse.gc.ca/fra/sujets/emplois/connexion_compétences.shtml (page consultée le 20 janvier 2016)

2.2. Assurer de l'aide pour tous, dont les jeunes de 16-17 ans et ceux plus éloignés du marché du travail.

Les différents enjeux énoncés dans cette orientation devraient être accessibles pour tous les jeunes, dont les jeunes de 16-17 ans, ainsi que ceux plus éloignés du marché du travail afin qu'ils aient accès aux programmes et mesures qui leur permettent de subvenir à leurs besoins. Ces types de clientèles auront besoin d'un accompagnement plus accru afin d'atteindre les objectifs qu'ils se seront fixés. Comme indiqué dans l'avis du CCJ *sur Les jeunes éloignés du marché du travail*¹⁷ ; avant d'être en mesure d'intégrer un emploi, plusieurs d'entre eux doivent d'abord bénéficier d'un accompagnement soutenu et de services d'aide variés (santé mentale, toxicomanie, etc.)

Par ailleurs comme le mentionne madame Ysabel Provencher dans une de ses publications portant sur les CJE, le contact direct des intervenants auprès de la clientèle favorise l'insertion durable en emploi et la diminution de la pauvreté des individus prestataires. Leur travail sur le terrain permet un regard direct sur « une réalité complexe » sur laquelle les décideurs publics n'ont qu'une vision partielle. Il est donc pertinent d'étudier « l'influence des professionnels de l'insertion dans les politiques de l'emploi ».¹⁸ En ce sens, les organismes de première ligne devraient être davantage pris en compte et partie prenante dans l'élaboration des services offerts.

De plus, les employeurs feront face à de nouveaux défis à relever au cours des prochaines années. En effet, dans le contexte de rareté de main-d'œuvre, plusieurs postes seront à combler et les employeurs devront composer, entre autres, avec l'embauche de jeunes pouvant être plus éloignés du marché du travail. D'ici 2019, 1,4 million de postes seront à pourvoir et pour répondre à cette croissance, le marché du travail aura besoin d'environ 400 000 personnes.¹⁹

Cela démontre que nous n'avons pas les moyens d'échapper un seul jeune et tel que mentionné dans le mémoire déposé en 2015 par le RCJÉQ dans le cadre du renouvellement de la Politique jeunesse du gouvernement du Québec, le RCJÉQ recommande :

Il est primordial de renforcer le filet de sécurité à l'aide de collaborations entre différents acteurs œuvrant en santé en employabilité, au gouvernement et dans les organismes communautaires.

¹⁷ Comité consultatif Jeunes. 2013. *Les jeunes éloignés du marché du travail*. (En ligne) <http://ccjeunes.org/les-jeunes-eloignes-du-marche-du-travail-avis-2013> (page consultée le 19 janvier 2016)

¹⁸ Provencher, Y et Tremblay-Roy, J. 2013 « L'accompagnement vers l'emploi dans les carrefours jeunesse-emploi ; la politique d'insertion à l'épreuve du terrain ». Regards sur le travail 9 (printemps) : 1-14

¹⁹ Québec. Gouvernement du Québec. 2011. *Consultations régionales; Document d'appui à la réflexion; L'amélioration de l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail : une contribution au développement du Québec*. (En ligne) http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/AFE_consultation_regionales.pdf (page consultée le 19 janvier 2016)

De plus, il serait intéressant d'observer les effets du *Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes*, mis sur pied par le gouvernement de l'Ontario.²⁰ Ce programme offre du soutien spécialisé aux jeunes de 15 à 29 ans qui sont sans emploi et qui ne sont pas aux études ou en formation et qui se heurtent à divers obstacles à l'emploi, notamment :

- La pauvreté ;
- L'itinérance ;
- Les problèmes de santé mentale.

Les jeunes autochtones, les nouveaux arrivants, les jeunes ayant un handicap, les jeunes ayant peu d'expérience sur le marché du travail et ceux qui ont un faible niveau de scolarité ou d'alphabétisation pourraient également bénéficier du *Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes*.

Le Programme leur fournit :

- Au moins 60 heures de formation rémunérée les préparant au marché du travail ;
- Un emploi pendant un maximum de six mois, les employeurs pouvant bénéficier d'un soutien et d'un financement ;
- Des occasions de mentorat et d'encadrement et de l'aide pour la transition vers les études ou vers le marché du travail à la fin du Programme.

Le Programme fournit également des emplois à temps partiel après la journée scolaire aux élèves du secondaire, âgés de 15 à 18 ans dont la situation personnelle est difficile et qui ont besoin d'aide pour faire la transition entre les études et le travail. Au printemps 2016, des occasions d'emploi d'été seront offertes aux élèves du secondaire via ce programme.²¹

Renforcer l'accompagnement ainsi que le mentorat des jeunes en entreprise afin de favoriser leurs chances de maintien en emploi.

2.3 Exemples de bonnes pratiques

Afin de renforcer le filet de sécurité social, des passerelles ont été développées par plusieurs CJE. Celles-ci permettent aux jeunes de recevoir les services nécessaires. Il s'agit d'ententes entre les Centres de santé et de services sociaux (CSSS) et les CJE, qui permettent aux CJE de référer et/ou d'accompagner les jeunes vers le CSSS en cas de difficultés d'ordre psychologiques. Les CSSS s'engagent à rencontrer le jeune qui leur est référé par les CJE dans des délais rapides afin de faire l'évaluation qui lui permettra d'être situé, en fonction de sa réalité, dans la liste d'attente. Ces passerelles permettent d'offrir

²⁰ Ontario. Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. 2016. *Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes*. (En ligne) <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/employmentontario/youthjobconnection/index.html> (page consultée le 21 janvier 2016)

²¹ Idem à 19.

aux jeunes le soutien nécessaire en vue de leur insertion socioprofessionnelle et ainsi leur permettre d'être aptes à intégrer une formation ou un emploi.

Tel que mentionné dans le mémoire déposé en 2015 par le RCJEQ dans le cadre du renouvellement de la Politique jeunesse du gouvernement du Québec, le RCJEQ recommande :

Il est essentiel de renforcer le réseau de partenaires et de professionnels de la santé afin d'effectuer des passerelles et des références pour mieux répondre aux besoins des jeunes.

L'approche globale utilisée dans les CJE a démontré plusieurs fois son efficacité. De plus, plusieurs organismes et organisations mentionnent son efficacité, dont l'OCDE. Ce type d'intervention est efficace pour tous les types de jeunes puisqu'avec son intervention personnalisée, cela permet à chacun d'évoluer à son rythme selon ses objectifs tout en leur faisant vivre des expériences génératrices de succès. Ces expériences favorisent, à travers les activités et les ateliers dispensés, la connaissance de soi ainsi qu'un lien privilégié avec l'intervenant.

Afin de s'assurer d'offrir aux jeunes cet accompagnement personnalisé qui s'intègre dans l'approche globale, les CJE procèdent à une évaluation de besoins qui s'attarde à toutes les sphères de vie du jeune. Grâce à l'approche globale, à l'accompagnement individualisé, aux partenariats établis et aux différents services offerts, ces jeunes ont accès à un coffre d'outils leur permettant d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. C'est en travaillant en partenariat et en mettant les besoins des jeunes au centre de nos considérations que nous parviendrons à favoriser la réussite des jeunes du Québec.

Orientation 3 : Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail

Les CJE contribuent, tout comme plusieurs autres intervenants de la société québécoise, à favoriser l'accès à l'emploi et à valoriser le travail des jeunes. En plus des enjeux nommés par le gouvernement, le RCJEQ est d'avis que d'autres aspects importants doivent être considérés, dont le sous-emploi, le travail atypique, le travail à statut précaire et finalement l'accompagnement des jeunes NEEF (Ni en Emploi, à l'École ou en Formation).

3.1 Le sous-emploi, les emplois atypique et précaire, et les « NEEF » : des facettes moins connues du monde de l'emploi

3.1.1 Le sous-emploi

Le sous-emploi touche majoritairement les nouveaux diplômés de niveau postsecondaire, qui doivent rapidement occuper un emploi. Malheureusement, en raison de leur faible expérience du marché du travail, ils sont obligés d'accepter un emploi en deçà de leur niveau de compétences acquises dans le cadre de leur formation.²²

L'Organisation internationale du Travail (OIT) définit le sous-emploi de la façon suivante : « les personnes en sous-emploi ont toutes travaillé ou exercé un emploi durant la semaine de référence, mais elles ont la volonté et la capacité d'accéder à un emploi plus adapté »²³. Les personnes travaillant dans ces conditions se voient donc obligées de travailler davantage afin d'obtenir un niveau de vie adéquat.

Pourtant, les employeurs feront face à de nouveaux défis à relever au cours des prochaines années et devront dénicher de nouveaux employés afin de pourvoir les postes laissés vacants par les départs à la retraite massifs anticipés. Il sera donc crucial de prioriser l'adéquation de la formation avec les besoins du marché du travail. Pour le RCJEQ, la collaboration entre les écoles, les entreprises et les organismes du milieu, dont les CJE, sera déterminante dans l'atteinte de cet objectif.

3.1.2 Les emplois atypiques et précaires

Quant au travail à statut précaire, celui-ci touche plusieurs types de secteurs de l'économie et prend de nombreuses formes, notamment un travail atypique : le travail à temps partiel, le double-emploi (deux emplois à temps partiel ou à temps plein), le travail temporaire, le travail autonome (indépendant), le travail invisible (au noir). En raison de tous les emplois précaires, les gens se mettent à occuper des emplois atypiques, car plusieurs emplois à temps plein demandent une qualification.

La valorisation de la formation professionnelle doit devenir une autre piste à explorer comme moyen d'inclusion sociale et de sortir des personnes aptes au travail de la

²² Comité consultatif Jeunes. 2015. Politique québécoise de la jeunesse ; *Mémoire du Comité consultatif jeunes*. (En ligne) <http://ccjeunes.org/IMG/pdf/-4.pdf> (page consultée le 21 janvier 2016)

²³ Organisation internationale du Travail. 2016. Statistiques sur le sous-emploi. (En ligne) <http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/statistics-overview-and-topics/underemployment/lang-fr/index.htm> (page consultée le 21 janvier 2016)

pauvreté. Ce type de formation peut assurer rapidement l'acquisition de connaissances techniques. Sachant que le Québec traverse une période de départs à la retraite, et donc du remplacement massif d'une main-d'œuvre qualifiée, il est de mise de considérer la valorisation de la formation professionnelle. L'accessibilité à ces formations pourrait véritablement avoir un impact positif sur leur insertion sociale.

L'adéquation formation-emploi est au centre des discussions depuis plusieurs années, car l'évolution future du marché du travail représente un défi de taille. Selon le document *L'amélioration de l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail : une contribution au développement du Québec*²⁴, on souligne l'importance d'éduquer, de promouvoir la persévérance scolaire et le taux de diplomation. Les CJE interviennent directement auprès des jeunes dans le but de favoriser leur intégration socioprofessionnelle dans toutes les régions du Québec. Les conseillers des CJE doivent être continuellement informés des développements en ce qui a trait aux perspectives d'emploi afin d'être en mesure de bien accompagner les jeunes rencontrés.

« L'acquisition d'une solide formation de base constitue un préalable essentiel pour être en mesure d'être actif et de progresser sur un marché du travail en constante évolution. Il importe donc que le plus grand nombre d'adultes québécois aient à leur actif un premier diplôme ou une première qualification professionnelle. »²⁵

3.1.3 Les «NEEF»

Enfin, dans le cadre de leurs services, les CJE rencontrent les « NEEF », abréviation qui signifie «Ni en Emploi, à l'École ou en Formation ». Cette classification, qui a d'abord été utilisée au Royaume-Uni, est maintenant en usage dans plusieurs pays du monde pour définir ces jeunes au statut particulier.

Voici les cinq typologies utilisées, inspirées des travaux d'Eurofound²⁶, pour caractériser les «NEEF»:

1. Chômeurs traditionnels : jeunes en recherche active d'un emploi.
2. Personnes non disponibles : jeunes avec des responsabilités familiales ou des incapacités diverses.
3. Les désengagés : jeunes ne vivant aucune contrainte, mais qui ne sont pas en recherche d'emploi ou aux études.
4. Les personnes à la recherche d'une opportunité : jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une formation qui cadre avec leurs compétences.
5. Les volontaires : jeunes cherchant des opportunités d'auto-apprentissage (voyages, arts, etc.).

Le phénomène des « NEEF » peut aussi mener les jeunes vers diverses problématiques telles qu'une marginalisation sur le marché du travail, des emplois de mauvaise qualité,

²⁴ Gouvernement du Québec. 2011. Document d'appui à la réflexion ; L'amélioration de l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail : une contribution au développement du Québec. (En ligne) http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/AFE_consultation_regionales.pdf (Page consultée le 25 juin 2015)

²⁵ Idem à 23.

²⁶ The European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions. *Young people and 'NEETs'*. (En ligne) <http://www.eurofound.europa.eu/young-people-and-neets-1>, (page consultée le 20 janvier 2016)

une faible employabilité ou des problèmes de santé physique ou mentale. Il est donc crucial d'agir auprès de ce type de jeune et c'est ce que les CJE font dans le cadre de leurs services. En effet, ces jeunes nécessitent un accompagnement accru. Ils représentent un bassin de main-d'œuvre inutilisé qui a de la difficulté à faire face à la concurrence. Il arrive aussi qu'ils n'aient pas accès aux services qui seraient susceptibles de les aider. De plus, une compensation monétaire permettrait à ces jeunes d'aller au bout de leur démarche tout en assurant leurs besoins de base.

Tel que mentionné dans le mémoire déposé en 2015 par le RCJÉQ dans le cadre du renouvellement de la Politique jeunesse du gouvernement du Québec, le RCJÉQ recommande de :

Favoriser et assouplir l'accessibilité à des mesures et services qui visent la réussite et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes à risque, dont les «NEEF».

3.2 L'accompagnement individuel : une condition gagnante de l'accès à l'emploi

Le RCJÉQ considère que *l'amélioration des conditions favorisant l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes à faible revenu* doit demeurer une priorité dans cette orientation du gouvernement. Le RCJÉQ est d'avis que le meilleur moyen de développer l'employabilité des jeunes est de s'assurer d'offrir une intervention et un accompagnement fondés sur une approche globale. La détermination d'un objectif professionnel et l'évaluation des besoins constituent la première étape du succès et du maintien en emploi du jeune.

Sans accompagnement individuel, ces personnes n'auront pas l'appui auquel elles aspirent afin de persévérer dans leurs démarches. C'est exactement ce que les CJE offrent depuis leur création : un accompagnement individualisé professionnel, peu importe la condition socioéconomique et socioprofessionnelle de la personne. Le RCJÉQ interpelle le gouvernement afin que les services d'accompagnement individualisés et universels, présents dans les CJE, soient maintenus.

Tout comme dans le mémoire déposé en 2015 par le RCJÉQ dans le cadre du renouvellement de la Politique jeunesse du gouvernement du Québec, le RCJÉQ recommande :

Renforcer l'accompagnement des jeunes en entreprise afin de favoriser leur maintien en emploi.

De plus, tel que mentionné ci-haut, les nombreuses opportunités qui découleront des départs à la retraite massifs prévus partout au Québec seront favorables afin d'amener davantage de personnes sur le marché du travail.

Le RCJEQ croit fermement que le rapprochement auprès des entreprises, l'accompagnement au maintien en emploi, le transfert d'expertise, le mentorat et le développement de l'entrepreneuriat sont des solutions gagnantes pour faire face aux départs à la retraite.

3.3 La valorisation du travail : exemples de projets issus des CJE

Plusieurs projets développés et structurés par des CJE ont permis au fil des années d'améliorer l'accès à l'emploi et également le développement d'une prise de conscience quant aux possibilités de l'entrepreneuriat.

Par exemple, au CJE Marguerite-d'Youville, huit jeunes ont pris part au projet Destination Découvertes, qui incluait un stage de trois semaines en réinsertion professionnelle au Costa Rica. Le projet a aidé les jeunes à viser un retour au travail ou la reprise des études. Au final, cinq participants se sont inscrits à l'école, tandis que trois ont plutôt opté pour des démarches en entrepreneuriat. Une soirée de clôture a été organisée à la fin du projet, les jeunes ont exposé les résultats de leur stage, en démontrant le développement des qualités entrepreneuriales et une connaissance du milieu des coopératives.²⁷

Les Chantiers urbains sont un autre exemple de projets initiés par les CJE afin de stimuler le développement personnel, social et professionnel des jeunes de 18 à 30 ans. Ces projets pilotés par plusieurs CJE de la région de la Capitale-Nationale favorisent la socialisation des jeunes et leur donnant des moyens concrets pour apprendre à être des citoyens actifs grâce à diverses expériences de travail, de vie de groupe et d'activités culturelles, sportives et de loisir.²⁸

En plus du rôle d'accompagnement des jeunes, les CJE doivent être un modèle en matière de conciliation famille-travail-études auprès de leurs jeunes professionnels. Le CJE Maskinongé a notamment remporté le prix Reconnaissance du ministère de la Famille, qui souligne les pratiques exemplaires de l'organisme en matière de conciliation travail-famille.²⁹

D'autres projets sont déployés dans les CJE. On peut penser, par exemple, au programme Desjardins-Jeunes au travail, financé par le Mouvement Desjardins. Ce projet est déployé dans près de 50 CJE du Québec et vise à donner une première expérience de travail aux jeunes de 14 à 18 ans. Dans le processus, les CJE offrent des ateliers de

²⁷ Carrefour jeunesse-emploi Marguerite-d'Youville. 2015. (En ligne) <http://www.cjemy.com/> (Page consultée le 22 juin 2015)

²⁸ Ville de Québec. 2015. *Chantiers urbains*. (En ligne) http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/chantiers/ (Page consultée le 13 juillet 2015)

²⁹ Québec. Ministère de la Famille. 2013. *La ministre Nicole Léger souligne les pratiques exemplaires du Carrefour jeunesse-emploi MRC Maskinongé en matière de conciliation travail-famille*. (En ligne). http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/ministere/centre-presse/actualites/Pages/actualites.aspx?retour=%2Ffr%2Fministere%2Fcentre-presse%2Factualites%2FPages%2Findex.aspx&urlPage=%2Ffr%2FNouvelles%2FPages%2Fnouvelle_2013-04-29.aspx (page consultée le 19 janvier 2016)

préparation afin de s'assurer que le candidat aura les moyens nécessaires pour se maintenir en poste tout au long du projet. Les ateliers vont de la sensibilisation aux règles de santé et sécurité au travail à la pratique de l'entrevue, en passant par les attitudes gagnantes en emploi. Une fois ce projet réalisé, les jeunes ont davantage confiance en eux, ce qui facilite leur intégration en emploi dans le futur.

Consolider et développer le rapprochement entre les CJE et/ou autres organismes avec les employeurs afin de favoriser le transfert de connaissances et du savoir-faire, et de donner une première expérience en emploi aux jeunes.

Orientation 4 : Favoriser l'engagement de l'ensemble de la communauté

Le partenariat est un élément primordial concernant la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est tous ensemble que nous réussirons à enrayer ce phénomène. Chacun des acteurs a son rôle à jouer, autant les employeurs, les organismes communautaires, les différents paliers de gouvernement que les citoyens. Il est donc de notre devoir de tous s'engager dans le développement d'une société où chacun pourra réaliser son plein potentiel.

Outre les enjeux énoncés dans ce document de consultation, le RCJÉQ croit qu'il existe d'autres enjeux pour guider l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental.

4.1. Prioriser le mentorat et les stages en entreprise pour les personnes ayant des problèmes d'intégration en emploi

Dans le cadre des stages qui sont effectués lors des démarches scolaires ou à l'intérieur d'organismes, tels que les CJE, les jeunes peuvent être initiés à la réalité du marché du travail à laquelle ils devront faire face. Ceci leur permet aussi de prendre confiance en leurs moyens et favorise ainsi le développement de leur estime de soi et de leur confiance. Ces deux éléments leur permettant de maintenir une santé mentale saine et épanouie et ainsi de favoriser leur engagement dans la société.

En considérant les diverses offres de mentorat, de stages et d'activités favorisant l'engagement et le bénévolat chez les jeunes, les CJE viennent insuffler un vent de dynamisme et renforcer les démarches initiées par les jeunes. Les différentes mesures déployées dans les CJE, telles que Jeunes volontaires, IDÉO 16-17 et Jeunes en action, constituent un soutien important pour les jeunes désirant développer leur engagement citoyen. Les partenariats développés avec les organismes tels que LOJIQ et Place aux jeunes en région, en sont aussi de bons porteurs.

De plus, grâce aux partenariats qu'ils développent, les CJE permettent aux jeunes rencontrés de prendre part à des stages en entreprise, de rencontrer des mentors ou de faire des activités de bénévolat qui visent la validation du choix professionnel, la mise en mouvement, l'acquisition de compétences transférables ou encore le développement de la capacité à travailler en équipe. Suite à la participation à de telles activités, les jeunes se sentent mieux outillés en vue de leur insertion socioprofessionnelle.

Par ailleurs, les partenariats avec des entreprises des différentes régions du Québec devraient aussi être favorisés afin que les jeunes puissent faire des stages dans des entreprises qui vivront une pénurie de main-d'œuvre. Les jeunes peuvent ainsi être affiliés avec un mentor afin d'être encadrés. Ces types de possibilités sont entre autres mises sur pied dans la mesure IDÉO 16-17, dans la mesure Jeunes en action ainsi que différents autres programmes chapeautés dans les CJE. Ce type de possibilité devrait être possible à l'échelle du Québec.

Ainsi, tel que mentionné dans le mémoire déposé en 2015 par le RCJEQ dans le cadre du renouvellement de la Politique jeunesse du gouvernement du Québec, le RCJEQ recommande :

Accompagner les jeunes et soutenir le développement de projets citoyens et locaux en lien avec leur communauté.

4.2. Favoriser la collaboration et la concertation des organismes communautaires, employeurs et écoles pour favoriser l'engagement.

Les mesures incitatives de reconnaissance de participation citoyenne, expliquées précédemment, permettent de reconnaître et de récompenser les efforts plus substantiels déployés par certains jeunes. Ces récompenses ne doivent toutefois pas devenir une règle uniformisée et doivent être remises lorsque les efforts sont suffisamment présents. Ultimement, le milieu scolaire peut devenir une force importante de valorisation de l'implication citoyenne, considérant le nombre important d'interlocuteurs adultes qui sont témoins des actions bénévoles et de l'engagement citoyen des jeunes.

Les CJE font partie de ces tribunes et sont prêts à développer de nouvelles synergies avec leurs communautés respectives, afin de permettre à tous les jeunes de bénéficier d'accompagnement, de mentorat, de stages et d'expériences citoyennes enrichissantes.

Il est primordial d'accompagner les personnes et de les soutenir dans le développement de projets en lien avec leur communauté afin de soulever la mobilisation ainsi que l'amélioration de leur participation citoyenne.

En ce sens, tel que mentionné dans le mémoire déposé en 2015 par le RCJEQ dans le cadre du renouvellement de la Politique jeunesse du gouvernement du Québec, le RCJEQ recommande :

Promouvoir l'engagement citoyen comme moyen de réalisation social, personnel et professionnel.

Offrir un accompagnement aux jeunes qui souhaitent initier des projets répondant à leurs intérêts et aux besoins de la communauté, et qui visent concrètement le développement de leur citoyenneté active.

4.3. Exemples de bonnes pratiques

Plusieurs projets favorisent l'engagement citoyen des jeunes ainsi que de l'ensemble de la société au sein des activités supportées par les CJE. En voici un exemple :

- Dans le cadre du programme *Jeunes volontaires*, une mesure issue d'Emploi-Québec que plusieurs CJE chapeautent, les jeunes participants sont jumelés à un mentor, souvent issu d'une génération différente, qui les aidera à mener à terme leur projet.³⁰ Les projets développés par ces jeunes participants les mènent souvent à prendre conscience de leur pouvoir d'action et de la possibilité de s'impliquer concrètement dans la société civile.

De plus, les CJE ont développé une approche par l'apprentissage concret des jeunes ou aussi appelé le « Learning by doing »³¹. En effet, les CJE favorisent ce type d'apprentissage qui s'adresse aux jeunes qui sont éloignés du milieu scolaire, qui vise à les réconcilier avec celui-ci et ainsi leur démontrer l'importance de s'enquérir d'une formation qualifiante. Les stages en entreprises, les stages à l'étranger, l'école au CJE ne sont que quelques exemples qui témoignent de cette nouvelle tendance et approche d'intervention.

Voici, les règles de base de cette approche :

- Ponctualité et discipline qui permettent de mobiliser le jeune dans un cadre de travail concret et facilitent la réalisation d'objectifs de production.
- Technicité liée à la tâche et qui facilite l'apprentissage concret du métier.
- L'oralité ou l'expression verbalisée de la transmission des savoir-faire.

Mentionnons également que les expériences de bénévolat et de projets contribuent à acquérir des compétences et de mettre en pratique leurs qualités entrepreneuriales, qualités indispensables au développement de chaque jeune. Ces qualités sont la créativité, le sens des responsabilités, le leadership, l'autonomie, l'esprit d'équipe. Elles sont essentielles pour toute personne du point de vue du cheminement personnel et professionnel, peu importe le chemin de vie retenu, chaque jeune peut développer ces habiletés. C'est en développant ce côté intrapreneurial³² que le jeune peut prendre davantage conscience de ses capacités, et au final, contribuer au développement de la société. Alors que le jeune commence ses premières expériences de travail dans la vie, l'engagement bénévole ou volontaire est une excellente phase préparatoire au marché du travail, où il peut mettre en action ses qualités entrepreneuriales.

Par ailleurs, les CJE offrent plusieurs opportunités de mentorat et expériences de bénévolat. Ils sont également en lien avec diverses organisations qui permettent aux jeunes d'effectuer des stages internationaux.

Le projet *El Paso*, du CJE Arthabaska, est un des exemples de projets de mobilité internationale développés dans les CJE et permet à plusieurs des jeunes participants de parvenir à obtenir un premier diplôme. L'expérience internationale est une occasion de découvrir leur potentiel, d'apprendre à se connaître, d'apprendre à vivre en groupe et d'entrer en contact avec des jeunes d'une autre culture. Après le voyage, 2 semaines sont allouées pour faire un retour sur l'expérience vécue et les acquis afin de permettre aux

³⁰ Québec. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. 2016. *Jeunes volontaires*. (En ligne) <http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/citoyens/developper-et-faire-reconnaitre-vos-competences/preparation-a-lemploi/jeunes-volontaires/> (page consultée le 20 janvier 2016)

³¹ Cervera, Méline. Defalvard, Hervé. 2011. *Accompagnement dans et vers l'emploi*. (En ligne) <http://travailemploi.revues.org/3482> (page consultée le 20 janvier 2016)

³² RCJÉQ. 2013. *Avis du RCJÉQ dans le cadre du renouvellement de la politique jeunesse du gouvernement du Québec*. (En ligne) <http://www.rcjeq.org/wp-content/uploads/downloads/2013/10/Avis-RCJÉQ-2013-web.pdf> p. 89 (page consultée le 23 juin 2015)

participants de bien intégrer leurs apprentissages. Par le projet *El Paso*, les participants ont également l'occasion de réintégrer progressivement les études ou le marché du travail. Ce projet est réalisé en partenariat avec Emploi-Québec, l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) et le chantier démographique de la MRC d'Arthabaska³³. Ces expériences permettent aux jeunes participants de s'engager dans la société tout en les aidants à trouver leur voie.

³³ Carrefour jeunesse-emploi Arthabaska. *Nos services et projets. El Paso*. En ligne. <http://goo.gl/r0ZNRc> (page consultée le 12 février 2014)

Orientation 5 : Assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions

En plus des enjeux de la constance, de la cohérence des actions et de la connaissance des entités liés à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le RCJEQ considère qu'un comité interministériel doit être mis sur pied.

5.1 Le retour des comités interministériels : une solution efficace

Le RCJEQ se réjouit de constater l'importance que veut accorder le gouvernement à la constance et à la cohérence des actions tant au niveau national, régional et local.

Le RCJEQ recommande le retour de comités réunissant tous les ministères ainsi que le RCJEQ, afin de favoriser le développement ainsi que la mise sur pied d'approches, de projets et/ou d'activités en réponse aux diverses problématiques rencontrées par les jeunes. Il serait d'autant plus bénéfique pour les jeunes que tous les acteurs en place puissent marcher côte à côte dans le développement des différents projets et/ou activités répondant aux besoins de ceux-ci.

Le travail en partenariat de concertation de tous les milieux est déjà utilisé notamment par les CJE, afin de faciliter le référencement de clients entre différents types de services à la personne, notamment avec le réseau de la santé.

Renforcer, en tenant compte des changements des différentes instances, le réseau de partenaires et de professionnels de la santé afin d'effectuer des passerelles et des références pour mieux répondre aux besoins des jeunes.

5.2 Cohérence des actions

La cohérence des actions aux niveaux national, régional, local est nécessaire, afin de s'assurer d'inclure l'ensemble des acteurs qui agissent en matière de lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi il est primordial de miser sur l'établissement de comités interministériels, afin de maximiser la concertation entre tous les acteurs du milieu.

5.3 La table des partenaires du RCJEQ et les collaborations entre Centres jeunesse (CJ) et CJE : des exemples de collaboration et de cohérence

En 2015, le RCJEQ a mis sur pied une table de partenaires visant à concerter les actions de tous dans le but de favoriser la réussite des jeunes du Québec. Cette table vise à réunir tous les acteurs nationaux qui collaborent de près ou de loin avec les CJE et le RCJEQ

autour d'une même table afin de réfléchir aux enjeux qui touchent aux CJE, aux organismes partenaires, au RCJÉQ et à la jeunesse, consolider les partenariats entre les acteurs présents à la table des partenaires et enfin, de faire rayonner les actions de tous les partenaires présents. Cette table sera bénéfique car elle permettra entre autre de consolider les partenariats déjà existants, de créer d'éventuel projet avec la clientèle des CJE, d'échanger sur leur différente réalité et de faire émerger des possibilités. La table des partenaires démontre la pro activité du RCJÉQ, car celui-ci croit à l'importance de tisser des partenariats pour faire réaliser le plein potentiel des jeunes. En effet, cette table permettra aux organismes de créer des projets visant à aider les jeunes dans leur globalité puisque les ressources présentes sont de tous acabits.

Des ententes de partenariat ont déjà été conclues avec plusieurs organisations nationales oeuvrant auprès des jeunes dans divers domaines, notamment : Academos, Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ), Jeunes explorateurs d'un jour, Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale (GRIS), Anorexie et boulimie Québec (ANEB), Comité consultatif Jeunes (CCJ), Centre d'études et de recherches sur les transitions et l'apprentissage (CERTA), Concours québécois en entrepreneuriat (CQE), Réseau des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ), La grande journée des petits entrepreneurs, Jeunes Entreprises du Québec, Fondation de l'entrepreneurship, Chantier de l'économie sociale, Association des clubs entrepreneurs étudiants (ACEE) et les YMCA du Québec.³⁴

Les CJE ont aussi développé des programmes de partenariat avec les Centres jeunesse (CJ). En effet, plusieurs CJ accompagnent les jeunes vers les CJE dans leur transition vers l'autonomie et la vie adulte. Il est aussi important d'assurer l'accès aux soins de santé physique aux jeunes en général, mais aussi aux jeunes qui ont des comportements à risque. La concertation et le partenariat développés dans les milieux, autour des CJE, permettent d'assurer l'accompagnement du jeune d'une ressource à l'autre. Ceci favorise ainsi la réduction des méfaits en minimisant les impacts des comportements à risque pratiqués par le jeune.

Les CSSS et les CJ font maintenant partie des Centres intégrés de santé et services sociaux (CISSS). Ce changement visait à réduire les coûts administratifs, mais a aussi changé les façons de faire. Lors de ce changement, l'Association des centres jeunesse du Québec a été dissoute. Nous sommes d'avis que ces transformations ne devraient pas avoir d'incidence sur les services offerts aux jeunes puisque ces éléments favorisent l'accès des jeunes aux services et permettent l'accompagnement du jeune dans sa globalité.

Tel que mentionné dans le mémoire déposé en 2015 par le RCJÉQ dans le cadre du renouvellement de la Politique jeunesse du gouvernement du Québec, le RCJÉQ recommande :

Assurer l'accessibilité aux services de santé pour tous les jeunes, et ce, malgré les restructurations administratives des services publics.

³⁴ RCJÉQ. 2015. *Mémoire du RCJÉQ dans le cadre du renouvellement de la Politique jeunesse du gouvernement du Québec*. (En ligne) <http://issuu.com/rcjeq/docs/memoire-rcjeq-2015> (page consultée le 19 janvier 2016)

Conclusion

Le RCJEQ et ses membres souhaitent apporter leur contribution à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en déposant ce mémoire et ainsi pouvoir exposer publiquement leur vision des besoins des jeunes.

Toutes les propositions et recommandations du RCJEQ visent à amener tous les jeunes vers la réussite, et ce sans aucune discrimination, afin qu'ils aient une chance équitable de trouver leur place dans la société québécoise et contribuer par l'apport de leur potentiel en devenant des citoyens critiques, actifs et responsables.

Rappelons que les CJE sont incontournables dans leur milieu, ils sont des carrefours autour desquels gravitent de nombreux partenaires dans des secteurs aussi variés que l'employabilité, l'éducation, la santé et les services sociaux, l'entrepreneuriat, l'emploi et le volontariat.

Nous réitérons la volonté du RCJEQ et des CJE à contribuer concrètement à l'amélioration des conditions de vies des jeunes du Québec.

RECOMMANDATIONS

Orientation 1 : Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes

Les critères de sélection des différents projets et mesures jeunesse devraient être assouplis afin de les rendre accessibles à tous les types de jeunes, peu importe leur statut socioéconomique.

Renforcer les partenariats en consolidant et développant des actions visant à permettre aux jeunes à risque de décrocher ou aux jeunes décrocheurs scolaires et/ou sociaux de redécouvrir le goût d'apprendre et de leur donner les moyens de le faire jusqu'à la diplomation.

Consolider et développer les partenariats et mesures afin de permettre au plus grand nombre possible de jeunes issus de l'immigration d'intégrer un emploi pour lequel ils sont qualifiés.

Orientation 2 : Renforcer le filet de sécurité sociale et économique

Il est primordial de renforcer le filet de sécurité à l'aide de collaborations entre différents acteurs œuvrant en santé en employabilité, au gouvernement et dans les organismes communautaires.

Renforcer l'accompagnement ainsi que le mentorat des jeunes en entreprise afin de favoriser leurs chances de maintien en emploi.

Il est essentiel de renforcer le réseau de partenaires et de professionnels de la santé afin d'effectuer des passerelles et des références pour mieux répondre aux besoins des jeunes.

Orientation 3 : Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail

Favoriser et assouplir l'accessibilité à des mesures et services qui visent la réussite et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes à risque, dont les «NEEF».

Renforcer l'accompagnement des jeunes en entreprise afin de favoriser leur maintien en emploi.

Consolider et développer le rapprochement entre les CJE et/ou autres organismes avec les employeurs afin de favoriser le transfert de connaissances et du savoir-faire, et de donner une première expérience en emploi aux jeunes.

Orientation 4 : Favoriser l'engagement de l'ensemble de la communauté

Accompagner les jeunes et soutenir le développement de projets citoyens et locaux en lien avec leur communauté.

Promouvoir l'engagement citoyen comme moyen de réalisation social, personnel et professionnel.

Offrir un accompagnement aux jeunes qui souhaitent initier des projets répondant à leurs intérêts et aux besoins de la communauté, et qui visent concrètement le développement de leur citoyenneté active.

Orientation 5 : Assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions

Renforcer, en tenant compte des changements des différentes instances, le réseau de partenaires et de professionnels de la santé afin d'effectuer des passerelles et des références pour mieux répondre aux besoins des jeunes.

Assurer l'accessibilité aux services de santé pour tous les jeunes, et ce, malgré les restructurations administratives des services publics.

Bibliographie

Canada. Gouvernement du Canada. 2016. *Connexion compétences*. (En ligne) http://www.jeunesse.gc.ca/fra/sujets/emplois/connexion_compétences.shtml (page consultée le 20 janvier 2016)

Carrefour jeunesse-emploi Arthabaska. *Nos services et projets. El Paso*. En ligne. <http://goo.gl/r0ZNRc> (page consultée le 12 février 2014)

Carrefour jeunesse-emploi Marguerite-d'Youville. 2015. (En ligne) <http://www.cjemy.com/> (Page consultée le 22 juin 2015)

Cervera, Méline. Defalvard, Hervé. 2011. *Accompagnement dans et vers l'emploi*. (En ligne) <http://travailemploi.revues.org/3482> (page consultée le 20 janvier 2016)

Comité consultatif Jeunes. 2015. *Avis sur les transitions entre l'école et le marché du travail*. (En ligne) <http://ccjeunes.org/avis-sur-les-transitions-entre-l-ecole-et-le-marche-du> (page consultée le 19 janvier 2016)

Comité consultatif Jeunes. 2013. *Les jeunes éloignés du marché du travail*. (En ligne) <http://ccjeunes.org/les-jeunes-eloignes-du-marche-du-travail-avis-2013> (page consultée le 19 janvier 2016)

Comité consultatif Jeunes. 2013. (En ligne) *L'insertion en emploi des jeunes immigrants de première génération*. (En ligne) <http://ccjeunes.org/avis-l-insertion-en-emploi-des-jeunes-immigrants-de> (page consultée le 19 janvier 2016)

Comité consultatif Jeunes. 2015. *Politique québécoise de la jeunesse ; Mémoire du Comité consultatif jeunes*. (En ligne) <http://ccjeunes.org/IMG/pdf/-4.pdf> (page consultée le 21 janvier 2016)

Fondation Chagnon. 2014. *La prévention de la pauvreté par la réussite éducative - Agir tôt et ensemble*. (En ligne) <http://www.fondationchagnon.org/media/93525/feuillelet-no-1-ppre-2014-03-13.pdf> (page consultée le 21 janvier 2016)

OCDE. 2015. *Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2015: Les jeunes, les compétences et l'employabilité*. http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/education/oecd-skills-outlook-2015/summary/french_caaf0be0-fr#page2 (page consultée le 20 janvier 2016)

Ontario. Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. 2016. *Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes*. (En ligne) <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/employmentontario/youthjobconnection/index.html> (page consultée le 21 janvier 2016)

Organisation internationale du Travail. 2016. *Statistiques sur le sous-emploi*. (En ligne) <http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/statistics-overview-and-topics/underemployment/lang--fr/index.htm> (page consultée le 21 janvier 2016)

Potvin, Pierre. 2007. *Guide d'intervention et d'activités pour prévenir l'abandon scolaire : Les petits pas*. (En ligne). <http://www.pierrepotvin.com/8.%20Banque%20d'outils/potvin.petits-29-07-07.pdf> (page consultée le 20 janvier 2016)

Provencher, Y et Tremblay-Roy, J. 2013 « *L'accompagnement vers l'emploi dans les carrefours jeunesse-emploi ; la politique d'insertion à l'épreuve du terrain* ». Regards sur le travail 9 (printemps) : 1-14

Québec. Gouvernement du Québec. 2011. *Consultations régionales; Document d'appui à la réflexion; L'amélioration de l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail : une contribution au développement du Québec.*

(En ligne) http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/AFE_consultation_regionales.pdf (page consultée le 19 janvier 2016)

Québec. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. 2016. *La reconnaissance des acquis et des compétences.* (En ligne) <http://reconnaissancedesacquis.ca/> (page consultée le 20 janvier 2016)

Québec. Ministère de la Famille. 2013. *La ministre Nicole Léger souligne les pratiques exemplaires du Carrefour jeunesse-emploi MRC Maskinongé en matière de conciliation travail-famille.* (En ligne).http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/ministere/centre-presse/actualites/Pages/actualites.aspx?retour=%2Ffr%2Fministere%2Fcentre-presse%2Factualites%2FPages%2Findex.aspx&urlPage=%2Ffr%2FNouvelles%2FPages%2Fnouvelle_2013-04-29.aspx (page consultée le 19 janvier 2016)

Québec. Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. 2016. *Travailler au Québec.*(En ligne) <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/emploi/evaluation-comparative/index.html> (page consultée le 20 janvier 2016)

Québec. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. 2015. *Consultation publique ; Solidarité et inclusion sociale; Vers un troisième plan d'action gouvernemental.* (En ligne) http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/GD_Cahier_consultation_publique_General.pdf (page consultée le 19 janvier 2016)

Québec. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. 2011. *Document d'appui à la réflexion ; L'amélioration de l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail : une contribution au développement du Québec.* (En ligne)

http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/AFE_consultation_regionales.pdf (Page consultée le 25 juin 2015)

Québec. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. 2016. *Jeunes volontaires.* (En ligne) <http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/citoyens/developper-et-faire-reconnaitre-vos-competences/preparation-a-lemploi/jeunes-volontaires/> (page consultée le 20 janvier 2016)

RCJEQ. 2013. *Avis du RCJEQ dans le cadre du renouvellement de la politique jeunesse du gouvernement du Québec.* (En ligne) <http://www.rcjeq.org/wp-content/uploads/downloads/2013/10/Avis-RCJEQ-2013-web.pdf> p. 89 (page consultée le 23 juin 2015)

RCJEQ. 2015. *Mémoire du RCJEQ dans le cadre du renouvellement de la Politique jeunesse du gouvernement du Québec.* (En ligne) <http://issuu.com/rcjeq/docs/memoire-rcjeq-2015> (page consultée le 19 janvier 2016)

RCJEQ (2002). *Mémoire portant sur le projet de loi 112, Loi pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.* Québec : Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec (RCJEQ)

Rire.ctreq.qc.ca. 2014. *Le décrochage scolaire* (En ligne) <http://rire.ctreq.qc.ca/wp-content/uploads/2014/07/Le-d%C3%A9crochage-scolaire.pdf> (page consultée le 20 janvier 2016)

Statistique Canada. 2015. *Information sur la population active.*(En ligne) <http://www.statcan.gc.ca/pub/71-001-x/2015012/t008-fra.pdf> (page consultée le 20 janvier 2016)

Statistique Canada. 2011. *Personnes dans des familles à faible revenu* (En ligne) <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=2020802> (page consultée le 22 janvier 2016)

The European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions. *Young people and 'NEETs'.* (En ligne) <http://www.eurofound.europa.eu/young-people-and-neets-1> , (page consultée le 20 janvier 2016)

Ville de Québec. 2015. *Chantiers urbains.* (En ligne) http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/chantiers/ (Page consultée le 13 juillet 2015)